Mesdames, messieurs,

Je suis heureuse de vous retrouver malgré le contexte qui ne nous permet pas d'être physiquement ensemble.

Dans cette période difficile pour chacun, le sport est éprouvé, les acteurs que vous êtes ne cessent de s'adapter à une situation qui évolue, il faut inlassablement ajuster la pratique et chercher des solutions pour tenir mais aussi préparer la reprise, car elle arrivera, c'est sûr.

C'est pourquoi je me réjouis de ce temps de travail avec vous sur un sujet qui va nous permettre de laisser un peu de côté notre actualité et ses urgences pour se projeter vers l'avenir. L'avenir des conseillers techniques sportifs, de notre organisation technique au service de nos objectifs pour le sport et de la mise en place des politiques publiques du sport.

La réunion de ce comité de pilotage fait suite aux travaux des tiers de confiance que j'ai demandé pour qu'une véritable évaluation soit produite.

Vous le savez la réforme lancée avant mon arrivée ne me satisfaisait pas. Elle ne permettait pas d'apporter de réponse aux questions relatives aux missions des CTS, leur plus-value pour les politiques publiques du sport que ce soit en matière de haut niveau, de développement des pratiques ou d'éthique et elle ne tenait pas compte, non plus, de la situation d'agents très investis dans leur mission, situation qui allait être impactée fortement par ce projet.

Pour autant, et nous en avons tous convenu, une réforme est nécessaire. Les avis que j'ai pris, les discussions avec les organisations syndicales, avec l'AS DTN, le collectif des 1 000, avec les présidents des fédérations, avec les sportifs ainsi que l'évaluation faite par les deux tiers de

confiance dans le cadre de leur rapport l'ont démontré.

Désormais, les axes d'améliorations sont sur la table :

Nous devons donner à ces agents et à leur environnement de travail une vision renouvelée et précise de leur mission. Leur mission d'agents de l'Etat au service des politiques publiques prioritaires du sport. Ces missions sont certes menées au sein des fédérations, mais dans un lien resserré avec les services déconcentrés et les établissements du ministère ;

Ainsi, j'entends en particulier que les enjeux d'un cadre sécurisé de la pratique sportive soient investis par l'ensemble des agents de l'Etat exerçant les fonctions de conseillers techniques sportifs. Il s'agit bien sûr de la sécurité physique du pratiquant, et j'inclus dans cette mission les deux priorités ministérielles, la lutte contre les noyades et rouler en sécurité sur nos routes. Mais

tout aussi important à mes yeux est la protection morale, l'intégrité du pratiquant. Quel que soient leur niveau, leur âge, qu'ils soient femme ou homme, préserver les pratiquants, leurs encadrants et les arbitres de toute sorte de violence et de discriminations, c'est ma priorité.

Cette dimension de protection active et bienveillante doit être au cœur de l'action des agents de l'Etat.

Le rayonnement de ces agents doit pouvoir être renforcé par un management plus précis, mieux coordonné par des DTN qui doivent s'appuyer encore plus qu'ils ne le font aujourd'hui sur les acteurs fédéraux et sur les délégués régionaux académiques, qui sont leurs supérieurs hiérarchiques mais dans un cadre d'une responsabilité qui mérite d'être reprécisée; je répète l'objectif que je poursuis : la réussite et l'opérationnalité des politiques publiques et le bien-être de nos agents.

L'installation de l'école des cadres dont les contours seront présentés aujourd'hui par son préfigurateur, Yann CUCHERAT que je félicite et remercie d'avoir accepté cette responsabilité, est une réponse très attendue à la formation continue des cadres du sport. Elle répond aussi à l'amélioration de l'environnement professionnel des conseillers techniques sportifs. Cette école devra répondre en particulier aux besoins de compétences des agents pour mettre en œuvre les priorités politiques que Jean-Michel BLANQUER et moi-même portons.

L'environnement professionnel des CTS est large et complexe. Il comprend celui de la fédération au sein de laquelle elles ou ils œuvrent. Cette réforme doit permettre de définir des bases nouvelles du soutien de l'Etat à chaque fédération. Ce soutien, je veux qu'il prenne mieux en considération les moyens humains attribués à chaque fédération. Ces moyens humains je veux

qu'ils soient véritablement au service du projet fédéral, discuté avec l'Agence Nationale du Sport, aussi bien sur la dimension haute performance que développement des pratiques, mais prioritairement fléchés sur les aspects de ce projet qui répondent aux prérogatives régaliennes du ministère.

Ce point est très important et notre capacité à réussir ce nouveau contrat avec les fédérations est déterminante et conditionne la durabilité de cette réforme des CTS.

Ce travail prévoit également la reconstruction d'une filière des fonctionnaires en charge de la mise en œuvre des politiques publiques du sport. La lisibilité des fonctions de nos agents, la valorisation de leur mobilité, une meilleure prise en compte d'évaluations à 360°, les parcours des agents entre les différentes entités de la gouvernance partagée du sport, sont pour moi les maîtres mots de cette réforme.

C'est un projet ambitieux qui doit s'aider du récent regroupement du ministère des sports avec celui de l'éducation nationale et de la jeunesse et par la ligne hiérarchique plus directe entre le ministère et ses agents que la réforme OTE nous propose désormais. Il doit aussi se nourrir du lien plus fort que nous avons aujourd'hui avec les collectivités territoriales et avec les acteurs privés qui œuvrent pour le sport. Je mesure chaque jour davantage la pertinence de ces nouvelles relations, à l'épreuve de la crise sanitaire bien sûr, mais aussi du déploiement de nos dispositifs sur le territoire. Ce travail est considérable. Il est déjà bien entamé comme en témoignent les présentations qui vont être faites par les chefs de projet, mais il faut qu'il aboutisse et j'y tiens. Je n'ai pas abandonné une réforme comme j'ai pu l'entendre ici ou là. J'ai voulu lui donner un nouveau visage, qui correspond à ma personnalité et à mes aspirations: une réforme dans l'écoute. la considération de l'humain, dans tout ce qu'il peut apporter de contradictoire et donc de constructif, et surtout dans l'ambition de sa réussite. C'est pourquoi la méthode de travail choisie associe, concerte et se veut participative. Et elle prévoit des échéances décisives pour 2021. Vous pouvez me croire, j'y serai attentive et surtout je compte sur vous!

Je vous remercie de votre attention.